

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Motion portant sur les fermetures
de classes projetées par le
Directeur des Services
Académiques de l'éducation
nationale de l'Orne pour la
rentrée scolaire 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maité GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Madame Helleux, Vice-Présidente déléguée au scolaire, expose aux membres du Conseil que par courrier du 25 janvier 2024, Monsieur le Directeur des services académique a informé la communauté de communes qu'il présenterait au Conseil Départemental de l'éducation nationale les mesures suivantes concernant les établissements scolaires gérés par la CdC :

- Retrait d'un emploi à l'école maternelle Galleron de L'Aigle,
- Retrait d'un emploi au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) 21, Chandai, Saint-Michel Thubeuf, Saint-Ouen sur Iton.
- Retrait d'un emploi au sein du RPI 31, Crulai, Ecorcei, Les Aspres.
- Retrait d'un emploi à l'école Edouard Manceau de Rai.
- Retrait d'un emploi au sein du RPI 70, Saint-Martin d'Ecublei, Saint-Symphorien des Bruyères, Saint-Sulpice sur Risle.

Il est précisé que les écoles en RPI concernées par ces fermetures de postes ne sont pas encore identifiées à cette étape.

Par courrier du 1^{er} décembre 2023, l'éducation nationale avait communiqué les tableaux de prévisions d'effectifs concernant les écoles de la CdC qui faisaient apparaître une diminution prévisionnelle des effectifs scolaires de 30 élèves (hors Très Petites Sections et hors Sivos d'Irai) sur le territoire intercommunal, dont 21 élèves en maternelles et 9 en élémentaires.

Pour mémoire, la CdC a connu 3 fermetures de poste à la rentrée 2023, 2 en 2022 et 3 en 2021, soit 8 en 3 ans auxquelles l'éducation nationale prévoit d'ajouter 5 fermetures de classes supplémentaires à la rentrée 2024.

Compte tenu des spécificités du territoire de par son caractère rural et du profil socio démographique de sa population, et au regard de l'évolution des effectifs scolaires prévisionnels, la suppression de 5 postes d'enseignants semble disproportionnée. Ainsi, le Conseil communautaire demande au directeur académique de reconsidérer les mesures de fermeture qu'il envisage

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'Education

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **ADOpte UNE MOTION** faisant part de l'opposition du Conseil Communautaire de la CdC des Pays de L'Aigle au retrait de 5 postes au sein de ses écoles et demande au directeur académique de l'Orne de reconsidérer les mesures de retrait d'emploi pour la rentrée 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024
Publié en ligne le 26 FEV. 2024
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

